

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

CONVOCATION DU 11 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Adjoints ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mr DOUASBIN, Mme ROGER.

Absents : Mr THEAULT, Mme LEMESLE, Mme DRUGEON, Mme GUESNON, Mr EVE, Mme LEMESLE, Mr BEZIERS

Secrétaire : Mme ROGER

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : DEL 17-1001

Le comptable de Granville présente un état de titres qu'il n'a pas pu recouvrer ; en conséquence le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur la somme de 2 766,35 €.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (service eau et assainissement) : DEL 17-1002

Le comptable de Granville présente un état de titres qu'il n'a pas pu recouvrer ; en conséquence le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur la somme de 3 187.17 €.

Remboursement frais de personnel du budget principal vers le service de l'eau : DEL 17-1003

Considérant que le personnel du service de l'eau et assainissement intervient pour des tâches spécifiques à la commune de La Haye-Pesnel ;
Le Conseil Municipal décide que ces frais seront remboursés par la commune au service de l'eau et assainissement suivant le temps réel effectué.

Assurance statutaire du personnel :

Mr le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat groupe pour l'assurance statutaire auprès de Groupama par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye, qui prendra effet le 1 er janvier 2018.

Le conseil souhaite un complément d'information, et notamment une simulation financière si les composantes additionnelles sont retenues.

Bilan été ALSH et accueil ados :

Mme THOMAS-BALART présente aux membres du Conseil municipal le bilan des activités 2017.

- Forte satisfaction des familles ayant fréquenté les structures.
 - La fréquentation de l'ALSH et de l'accueil ados est en hausse.
- L'accueil ados n'ouvrira ses portes que les mois de juillet et août.
L'ALSH reste fermé aux vacances de Noël.

Des points restent à étudier :

- La limitation ou non du nombre d'inscriptions, pour favoriser un encadrement aux normes, et mieux anticiper les dépenses et le recrutement.
- La proposition d'embauche d'animateurs contractuels spécifiquement pour les périodes de vacances scolaires.
- Une réflexion sur le projet pédagogique de l'accueil ados (mission argent de poche)

Pérennité des TAP rentrée scolaire 2018 :

Il est proposé de faire un questionnaire auprès des usagers des TAP, afin de connaître leur intérêt sur le maintien ou non des TAP à la rentrée scolaire 2018. Le Conseil Municipal est également en attente d'un retour de l'Etat sur la participation financière aux TAP.

Création d'un emploi non permanent pour sécuriser l'encadrement en période de TAP DEL 17-1004

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste pour l'encadrement des enfants en période de TAP, afin d'assurer une sécurisation optimale lors de l'absence exceptionnelle d'agent.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation, à temps non complet, soit 4 h par semaine, hors périodes de vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée

Décide à 5 voix pour et 4 abstentions, la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation, à temps non complet soit 4 h par semaine hors périodes de vacances scolaires.

Compte rendu de la commission de sécurisation des écoles :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les divers points abordés en commission :

- Sécurisation des portes
- Réhausse des clôtures et des portails
- Mise en place d'alarmes propres à chaque classe.
- Remplacement de poubelles
- Rénovation des sanitaires extérieurs.
- Installation électrique du préau
- Adaptation des revêtements de sols.

L'ensemble de ces points seront abordés lors de la prochaine réunion du SIVU des Ecoles.

Renouvellement « Rejouets » pour 2018 :

En 2017, trente-sept séances ont eu lieu de 15 à 18 h le mercredi, pour un montant de 2500 € TTC. L'activité a reçu un bon accueil et une fréquentation régulière.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement du contrat pour 3500€, dont 50 % sont pris en charge par la CAF.

Adoption du rapport annuel 2016 du Service de l'eau de La Haye-Pesnel : DEL 17-1005

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un projet de rapport, réalisé avec l'aide du service de l'eau, nous a été transmis.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du service de l'eau de La Haye-Pesnel. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux.

Avenants aux marchés de travaux lotissement « Clos du Levant » : DEL 17-1006

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les avenants pour les marchés du lotissement « Clos du Levant » à savoir :

LOT 1 Terrassement-Voirie -Réseaux EU EP -Telecom-Fibre

-Réalisation des travaux supplémentaires de terrassement et voirie

-Travaux d'arasement de talus

-Augmentation du délai de réalisation des travaux d'une semaine

Le montant du marché est augmenté de 6 832.21 €, ce qui fait passer le montant du marché initial de 143 333.93€ HT à 150 166.14€ HT.

LOT 2 Réseau d'eau potable

-Augmentation du diamètre de la canalisation d'eau potable pour le renforcement

-Augmentation du délai de réalisation des travaux d'une semaine

Le montant du marché est augmenté de 934.80 €, ce qui fait passer le montant du marché initial de 26 066.11€ HT à 27 000.91€ HT.ç

Convention VISIOCOM : DEL 17-1007

Le Conseil Municipal valide la signature d'une convention avec la société VISIOCOM, pour la mise à disposition d'un minibus financé par de la publicité.

Remboursement financier repas cheveux blancs : DEL 17-1008

Le Conseil municipal vote le remboursement de frais au Comité des Fêtes, qui sont liés à l'achat d'assortiments de gâteaux pour la somme de 112.10€ TTC.

Terrain Chemin de l'Hermitière :

Mr TROCHON présente la possibilité de cession à M MARTIN une partie de terrain appartenant au domaine privé de la commune, afin de limiter l'entretien de cet espace qui n'a pas de vocation particulière à l'heure actuelle pour la commune.

Le Conseil Municipal souhaite que des investigations complémentaires soient faites auprès du géomètre afin de savoir si une enquête publique est nécessaire.

Avenant sur le marché du Champ de Foire : DEL 17-1009

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant pour le marché de l'aménagement du Champ de Foire à savoir :

-La plus-value sur le marché de base est de 2 030.47€ HT

-La plus-value sur la variante 1 est de 1 156.45€ HT

-La moins-value liée à la suppression des travaux de la variante n°2 est de 19 825,50 € HT

Soit une moins-value globale pour l'ensemble du marché de 16 638.58 € HT soit 19 966.30 € TTC.

Le nouveau montant du marché public se monte à 195 414.19 € TTC.

Remplacement de tables et achats de bancs :

Le Conseil municipal valide l'achat de deux tables rectangulaires et de quatre bancs, en remplacement des tables rondes et chaises existantes à la cantine.

Divers :

Passage piétons rue du Progrès : une réflexion devra être menée sur son emplacement pour permettre une meilleure sécurisation.

Passage piétons rue des Abrincates : une sécurisation devra être envisagée